

Guide de l'étudiant international

Programmes d'échanges

Une année - Semestre d'automne - Semestre de printemps

Double-Diplômes internationaux

ESTP Paris – Guide de l'étudiant international

Contenu

	I. Avant votre arrivée	3
A.	Accès et contacts	3
B.	L'organisation territoriale en France	4
C.	Le système de l'enseignement supérieur à l'ESTP Paris	4
D.	Calendrier	5
E.	Inscription en ligne	5
F.	La CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus)	6
G.	Visas et cartes de séjour	6
H.	Les logements	7
1.	Comment ça marche ?	7
2.	Aides au logement (CAF)	8
	II. Vie pratique	8
A.	Sécurité sociale	8
1.	Etudiants de l'UE ou en provenance d'un établissement de l'UE	8
2.	Etudiants extra-européens	9
3.	Aller chez le médecin	9
4.	Acheter ses médicaments	10
B.	La mutuelle	10
C.	Les transports	10
1.	RATP	10
2.	Vélib'	12
D.	Assurance responsabilité civile	12
E.	Se restaurer	12
1.	Restaurants universitaires	12
2.	Restaurants, fastfoods et foodtrucks	12
3.	Supermarchés	12
F.	Ouvrir un compte en banque	13
G.	Téléphonie et internet	14
H.	Estimation du budget mensuel	14
I.	Aides financières	15
1.	Bourses	15
2.	Jobs étudiants	15
J.	Situations d'urgence en France	16
1.	Numéros utiles en France	16
2.	Pertes ou vols	17
	III. À l'ESTP Paris	17
A.	Réunion d'accueil	17
B.	L'association HiStudent	17
C.	Autres associations à l'ESTP	17
D.	Documents administratifs	18
E.	Informatique	18
1.	Réseau	18
2.	Ordinateurs	18
3.	Imprimantes	19
4.	Le BVE (Bureau Virtuel des Élèves).	19
5.	ecampus	19
6.	L'emploi du temps	19
F.	Etudiants en échange : choix des cours	21

G.	Enseignements et contrôle des connaissances	21
1.	Les types de séances	22
2.	Les tests et examens	22
3.	La notation	22
4.	Les Unités d'enseignement	23
5.	Cours facultatifs	23
6.	Langues obligatoires et examens de langues	23
7.	Langues facultatives	25
A.	Les stages et le TFE	26
B.	Les absences	26
C.	Le centre de documentation et autres bibliothèques	27
1.	Le centre de documentation de l'ESTP Paris	27
2.	Autres bibliothèques	27
D.	Qui consulter, qui questionner ?	27
	IV. Activités sur/depuis Paris et sa région	28
A.	Liens utiles pour une vie culturelle à proximité de l'ESTP Paris	28
B.	Astuces pour une vie culturelle en tant qu'étudiant en France	29
C.	Voyager depuis Paris...	29
1.	...et découvrir le reste de la France	29
2.	...ou découvrir l'Europe	29
D.	La presse nationale	30
	V. Infos utiles	30
A.	Adresses utiles autour du campus	30
B.	Les jours fériés en France	31
C.	Sites internet utiles	31

FELICITATIONS ! Vous avez été sélectionné pour venir étudier à l'Ecole Spéciale des Travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP Paris), **campus de Cachan¹**, dans le cadre d'un programme international. Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre école. Afin de préparer du mieux possible votre séjour, nous vous invitons à lire ce guide avec la plus grande attention.

Imprégnerez-vous de ces informations, au fur et à mesure des étapes de votre inscription, puis de votre séjour.

I. Avant votre arrivée

A. Accès et contacts

ESTP Paris 28 avenue du Président Wilson 94234 CACHAN cedex tél : +33 (0)1 49 08 56 50	Horaires d'ouverture : Lundi-Vendredi : 7h00-22h00 Samedi : 7h00-14h00 JAMAIS OUVERT LE DIMANCHE
--	--

Comment s'y rendre

- par le RER (train de banlieue)
de Paris - Prendre la **ligne B** Direction ROBINSON / St REMY les CHEVREUSE / MASSY PALAISEAU. Descendre à la **station ARCUEIL-CACHAN** et sortir en tête de train : Sortie 2 « Marché Carnot ». Le campus est à 5 minutes à pied.
- en bus
Prendre le **bus 187** à la Porte d'Orléans. Descendre à l'**arrêt Arcueil-Cachan**. Le campus est à 5 minutes à pied.
- par la route
Entrée au 43 rue Marcel Bonnet
94230 CACHAN

Il est interdit de se garer en voiture sur le campus. Vous devrez vous garer sur le parking payant à côté de l'ESTP.

Les vélos et les scooters sont autorisés sur le campus, mais sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

Entrée principale au 28 avenue du Président Wilson.

Entrée la plus proche de la gare au 41 rue Marcel Bonnet (fermée les soirs à partir de 22:00)

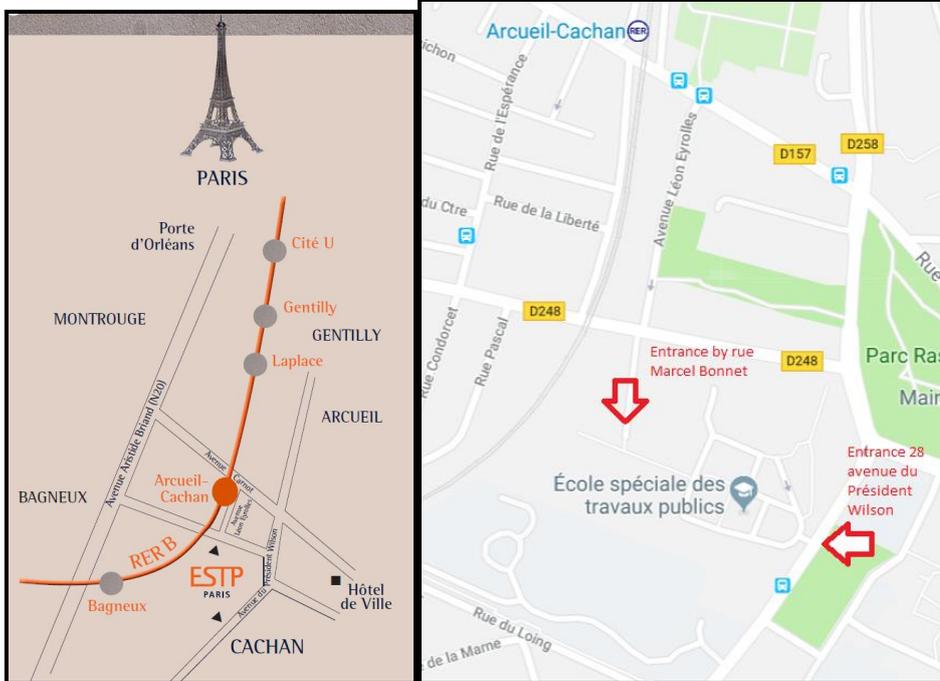
Votre contact privilégié :

Léonie Paris

Service des Relations internationales
Espace international, rez-de-chaussée
+33 (0)1 49 08 24 44
lparis@estp-paris.eu

¹ Si vous avez été sélectionné pour venir étudier sur le campus de Dijon, veuillez contacter Mme CHEFIRAT schefirat@estp-paris.eu

Si vous avez été sélectionné pour venir étudier sur le campus de Troyes, veuillez contacter Mme PROST lprost@estp-paris.eu



B. L'organisation territoriale en France

Régions > Départements > Villes > (Arrondissements)

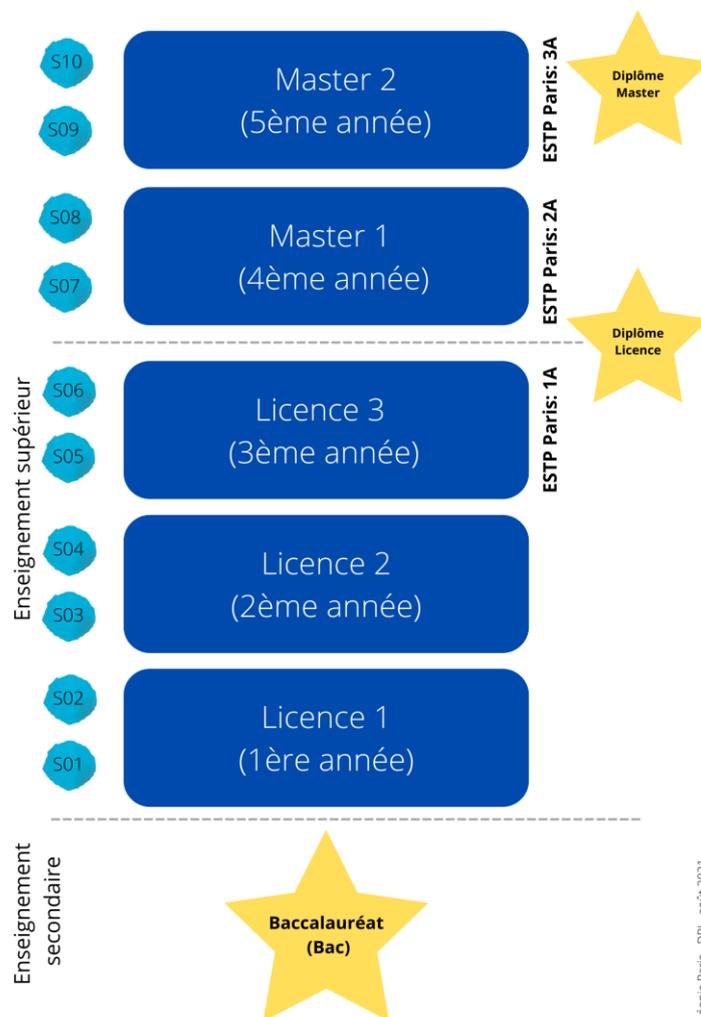
Ile-de-France > Val-de-Marne > Cachan > 0

Ile-de-France > Paris > Paris > 1 - 20

C. Le système de l'enseignement supérieur à l'ESTP Paris

Les formations proposées par l'ESTP Paris sont conformes au système dit LMD pour Licence – Master – Doctorat, leur conférant alors une reconnaissance nationale et européenne.

Les étudiants font valoir et reconnaître leur diplôme grâce à un système de crédits ECTS attribués pour chaque cours/Unité d'Enseignement validé(e).



D. Calendrier

Il est important pour vous de connaître dès maintenant le calendrier selon lequel va se dérouler votre séjour. Le calendrier de l'année scolaire vous sera transmis. Il indiquera les dates de début et de fin des cours, les dates des vacances, les dates des examens de rattrapage.

Le début des cours est fixé selon les classes entre mi-septembre et fin septembre.

Vous devez être présent à la réunion d'accueil des étudiants internationaux qui aura lieu peu après le début des cours. La date exacte vous sera communiquée à l'avance.

E. Inscription en ligne

Vous devez candidater puis vous inscrire en ligne, sur la [plateforme de l'ESTP Paris](#).

ATTENTION :

Retenez votre identifiant et votre mot de passe car vous en aurez besoin dans toutes vos démarches à l'ESTP Paris.

F. La CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus)

ATTENTION :

Les étudiants venant d'une institution partenaire pour étudier à l'ESTP Paris dans le cadre d'un programme d'échange universitaire ne sont pas concernés par ce paragraphe : vous êtes automatiquement exemptés de la CVEC, vous n'avez aucune démarche que ce soit à faire à ce propos.

Cela ne concerne que les étudiants en Double-Diplôme et les étudiants entrant directement à l'ESTP Paris sous statut étudiant et en dehors de tout partenariat.

Pour s'inscrire à l'ESTP Paris, les étudiants concernés doivent d'abord s'acquitter de la CVEC. Sauf si vous en êtes exempté, vous devrez obligatoirement présenter une preuve du paiement de la CVEC lors de votre (ré-)inscription administrative.

La CVEC est une contribution annuelle des étudiants introduite en 2018 et s'élevant à 92€ pour l'année académique 2021-2022. Cette contribution « *est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention* » (article 841-5 du Code de l'éducation).

Dans certains cas, les étudiants peuvent être exemptés de la CVEC pour d'autres raisons.

Pour plus d'informations et pour vous acquitter de la CVEC, rendez-vous sur le [site officiel](#).

Petites vidéos pour mieux comprendre:

[Version française](#)

[Version française, sous-titrée en anglais](#)

[Version française, sous-titrée en espagnol](#)

G. Visas et cartes de séjour

ATTENTION :

Cette partie ne concerne que les personnes qui ne sont pas originaires de l'Union Européenne, de la Suisse, du Liechtenstein, de la Norvège et de l'Islande. Attention, sont également concernées les personnes qui viennent dans le cadre d'un échange avec un pays européen mais qui sont de nationalité extra-européenne.

Une fois que vous êtes accepté à l'ESTP Paris, vous devez le plus tôt possible vous tourner vers **l'espace CampusFrance** (<http://www.campusfrance.org/fr/>) le plus proche de votre domicile. Celui-ci vous mettra alors en lien avec les services consulaires français.

A partir du site internet de l'Espace CampusFrance de votre pays, vous pouvez créer un dossier de demande de visa sur l'application « [Etudes en France](#) ».

S'il n'y a pas d'Espace CampusFrance dans votre pays, vous devez consulter directement les services consulaires français. Il vous faudra faire une demande de visa étudiant.

Dans tous les cas, compte tenu du fait que vous venez dans le cadre d'un programme international spécifique, votre démarche sera facilitée.

Vous obtiendrez finalement **un visa VLTS (visa de long séjour valant titre de séjour)**.

ATTENTION :

Ce visa a toutefois une durée maximale d'un an. Les personnes amenées à rester plus longtemps à l'école devront suivre au bout d'un an la procédure de renouvellement de titre de séjour auprès de la sous-préfecture de L'Haÿ-les-Roses, de façon dématérialisée [ici](#). Vous n'avez pas à retourner dans votre pays d'origine pour effectuer cette démarche, elle se fait depuis la France. Votre contact privilégié au Service des Relations Internationales pourra vous aider dans cette démarche.

A l'ambassade ou au consulat, il vous sera donné un **formulaire OFII**. Vous devez le conserver précieusement en vue des démarches à faire lorsque vous serez arrivé en France.

Une fois en France, il vous faudra faire valider ce visa VLTS par l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration). Vous avez 3 mois pour le faire, mais n'attendez pas le dernier moment. Dès votre arrivée, **rapprochez-vous de votre contact privilégié au Service des Relations internationales de l'ESTP Paris pour obtenir de l'aide.**

Une fois votre premier titre de séjour (VLS-TS) expiré, vous pourrez demander une carte de séjour pluriannuelle. C'est un document en propre sous la forme d'une carte en plastique.

ATTENTION :

Toutes vos démarches avec la préfecture doivent être entreprises au minimum 2 mois avant expiration de votre précédent titre.

H. Les logements

Il est difficile de trouver un logement à Paris, c'est pourquoi il faut essayer de faire des recherches le plus tôt possible. Le service des Relations internationales de l'ESTP Paris peut essayer de vous aider dans vos recherches. A ce titre, vous recevrez un document recensant la plupart des offres à proximité de votre campus. N'hésitez pas à solliciter votre contact privilégié au service des Relations internationales.

Si vous faites une demande dans l'une des résidences qui figurent dans ce document annexe, informez-en votre contact privilégié du Service des Relations internationales de l'ESTP Paris, afin qu'il/elle puisse confirmer que vous serez bien étudiant à l'ESTP Paris, et qu'il/elle essaye de soutenir votre demande.

1. Comment ça marche ?

Bien souvent pour obtenir un logement en France, il vous sera demandé d'avoir un garant, c'est-à-dire une personne domiciliée en France et capable de payer votre loyer au cas où vous ne seriez plus en capacité de le faire vous-même. Cette personne doit justifier de revenus suffisants.

Nous sommes conscients que, pour un étudiant international, il peut être difficile de trouver quelqu'un en France prêt à s'engager, voici d'autres solutions :

- **VISALE** : cette entité offre une garantie complète et gratuite pour les étudiants de 18 à 30 ans. Plus d'informations [ici](#).
- Directement payer une bonne partie du loyer de la période totale avant l'entrée dans le logement.

Dans tous les cas, il vous sera également demandé une caution. Généralement, elle est équivalente à un mois de loyer sans les charges. Son but est d'assurer au propriétaire d'avoir les fonds pour couvrir les réparations au cas où vous rendiez le logement endommagé. S'il n'y a aucun dommage, le montant de la caution vous sera rendu dans les deux mois suivants votre départ du logement.

Peu importe quel logement vous trouverez, le propriétaire et vous-mêmes allez devoir signer un « bail ».

Attention, il est très important que vous soyez le signataire de ce bail si vous voulez demander une aide de la CAF.

Généralement, en France, les loyers sont à payer en début de mois. Assurez-vous de recevoir une preuve de paiement, appelée « quittance de loyer ».

Il vous sera également demandé de souscrire à une assurance habitation. En France, c'est obligatoire d'être assuré contre les risques d'incendie, d'inondation, de vol, etc. Quand vous vous rendez à la banque pour ouvrir un compte bancaire, vous pouvez demander une assurance « multirisques habitation », par exemple.

2. Aides au logement (CAF)

La Caisse d'allocations familiale (CAF) verse à certaines personnes des aides au logement, selon différents critères d'éligibilité. Les étudiants internationaux peuvent prétendre à cette aide, et réussissent généralement à l'obtenir. Vous pouvez vous informer sur le site www.caf.fr. Les dossiers de demande doivent se faire directement sur le site de la CAF.

Une fois votre logement trouvé, ouvrez le plus vite possible un dossier de demande sur le site internet de la CAF, afin de pouvoir bénéficier des allocations dès que possible. Ouvrez ce dossier même si vous n'avez pas encore tous les documents demandés en votre possession, car le versement des allocations se fera selon la date d'ouverture du dossier.

Il est nécessaire d'avoir un compte bancaire en France pour recevoir les allocations, si votre dossier est accepté.

II. Vie pratique

ATTENTION :

Afin de faciliter votre arrivée, **il vous est conseillé de prendre avec vous un certain nombre de documents qui pourront vous servir lors de vos différentes démarches administratives** : votre passeport (ou votre pièce d'identité pour les étudiants en provenance de l'Union européenne) en cours de validité, plusieurs copies de votre passeport et de votre visa, un **extrait d'acte de naissance avec traduction officielle en français**, votre carnet de santé, vos diplômes académiques et vos bulletins de notes avec traduction officielle, votre certificat d'inscription à l'ESTP Paris, etc.

Bon à savoir : pour les étudiants en provenance de l'UE, il existe des certificats de naissance multilingues, il vous suffit de les demander. Vous n'avez pas besoin de payer une traduction.

Il est inutile de faire des photos d'identité officielles dans votre pays parce qu'elles risquent de ne pas être acceptées pour vos documents officiels en France. Ne vous en faites pas, il y a des photomaton un peu partout, dans les stations de métro ou de RER, par exemple.

A. Sécurité sociale

Il est obligatoire pour chaque étudiant d'avoir une protection sociale. Il convient de se mettre en règle dès votre arrivée. La Sécurité sociale, à travers l'Assurance maladie, rembourse les frais médicaux selon des taux établis allant de 35 à 80%.

1. Etudiants de l'UE ou en provenance d'un établissement de l'UE

Vous devez avant votre départ vous procurer la **carte européenne d'assurance-maladie**. Vous n'avez donc pas besoin de souscrire à la sécurité sociale étudiante française. Une fois en France, vous devez vous rendre auprès d'un centre de sécurité sociale, afin de vous y inscrire, avec votre carte européenne.

Trouvez le centre de sécurité sociale le plus proche en allant sur le [site de l'Assurance Maladie](#).

Il faut quand même savoir que si vous êtes Européen, vous pouvez quand même demander à souscrire à la sécurité sociale étudiante française, si c'est votre choix.

2. Etudiants extra-européens

Vous devrez obligatoirement vous affilier à un centre de sécurité sociale français.

Vous devez vous affilier en ligne sur le site de la Sécurité sociale pour les étudiants internationaux : www.etudiant-etranger.ameli.fr

INFO COVID-19: à cause de la pandémie, les étudiants en provenance de pays en zone rouge doivent effectuer cette démarche **avant d'arriver en France**.

Lorsque vous aurez terminé votre affiliation en ligne, vous serez invité à transmettre certains documents (photocopie de votre passeport, votre acte de naissance accompagné de sa traduction officielle en français, photocopie de votre visa, votre certificat d'inscription à l'ESTP Paris, les informations liées au compte bancaire que vous aurez ouvert en arrivant en France, etc.).

Assurez-vous de bien aller au bout de la procédure : créez un compte en ligne, téléchargez votre certificat d'inscription, et choisissez votre médecin traitant. Les différentes étapes vous seront précisées au fil de la démarche.

Il est essentiel que vous réalisiez bien cette démarche puisque vous devez obligatoirement être couvert pendant votre séjour. En outre, de nombreuses entités seront susceptibles de vous demander la preuve de votre affiliation à la Sécurité sociale. L'entreprise qui vous accueillera en stage, par exemple.

Petites vidéos pour mieux comprendre :

[Version française](#) - [Version française](#)

[Version française, sous-titrée en anglais](#) - [Version française, sous-titrée en anglais](#)

[Version française, sous-titrée en espagnol](#) - [Version française, sous-titrée en espagnol](#)

Attention, si vous avez plus de 28 ans, que votre séjour dure plus de 3 mois et que vous n'êtes pas salarié, vous ne passerez pas par la procédure pour les étudiants, mais vous serez invités à vous affilier à la CMU (Couverture Maladie Universelle).

3. Aller chez le médecin

Lorsque vous choisissez votre médecin traitant, prenez garde à ce que son cabinet ne soit pas trop loin de votre domicile en France.

Attention, le prix des consultations varie en fonction du secteur. Consultez le [site](#) de l'Assurance maladie avant d'aller chez un médecin pour connaître les tarifs applicables et le taux de remboursement.

Si vous souhaitez trouver un médecin à Cachan, vous pouvez consulter ce [site](#).

4. Acheter ses médicaments

En France, les médicaments sont vendus uniquement en pharmacie. Certains médicaments ne sont disponibles que sur présentation d'une ordonnance prescrite par un médecin.

Seuls les médicaments prescrits par ordonnance médicale sont remboursés par la Sécurité sociale.

Les pharmacies sont, généralement, ouvertes du lundi au samedi de 9:00 à 19:00. Si vous avez besoin de médicaments en dehors de ces horaires, vous pourrez toujours trouver une « pharmacie de garde » dont la liste se trouve sur la devanture de chaque pharmacie.

Les pharmacies les plus proches de l'ESTP sont, certainement :

La pharmacie Janis
7 avenue du Président Wilson
94230 Cachan

La pharmacie Guichard
10 rue Guichard
94230 Cachan

La pharmacie du marché
30 avenue Carnot
94230 Cachan

La pharmacie Tchapanian
171 avenue Aristide Briand
94230 Cachan

B. La mutuelle

Tous les étudiants de moins de 28 ans ont la possibilité de prendre une mutuelle, c'est-à-dire un assurance santé complémentaire. Ce n'est pas obligatoire, mais c'est fortement recommandé pour être mieux rembourser. Lorsque vous ferez vos démarches auprès de la Sécurité sociale, vous aurez accès à toutes les informations à ce sujet.

C. Les transports

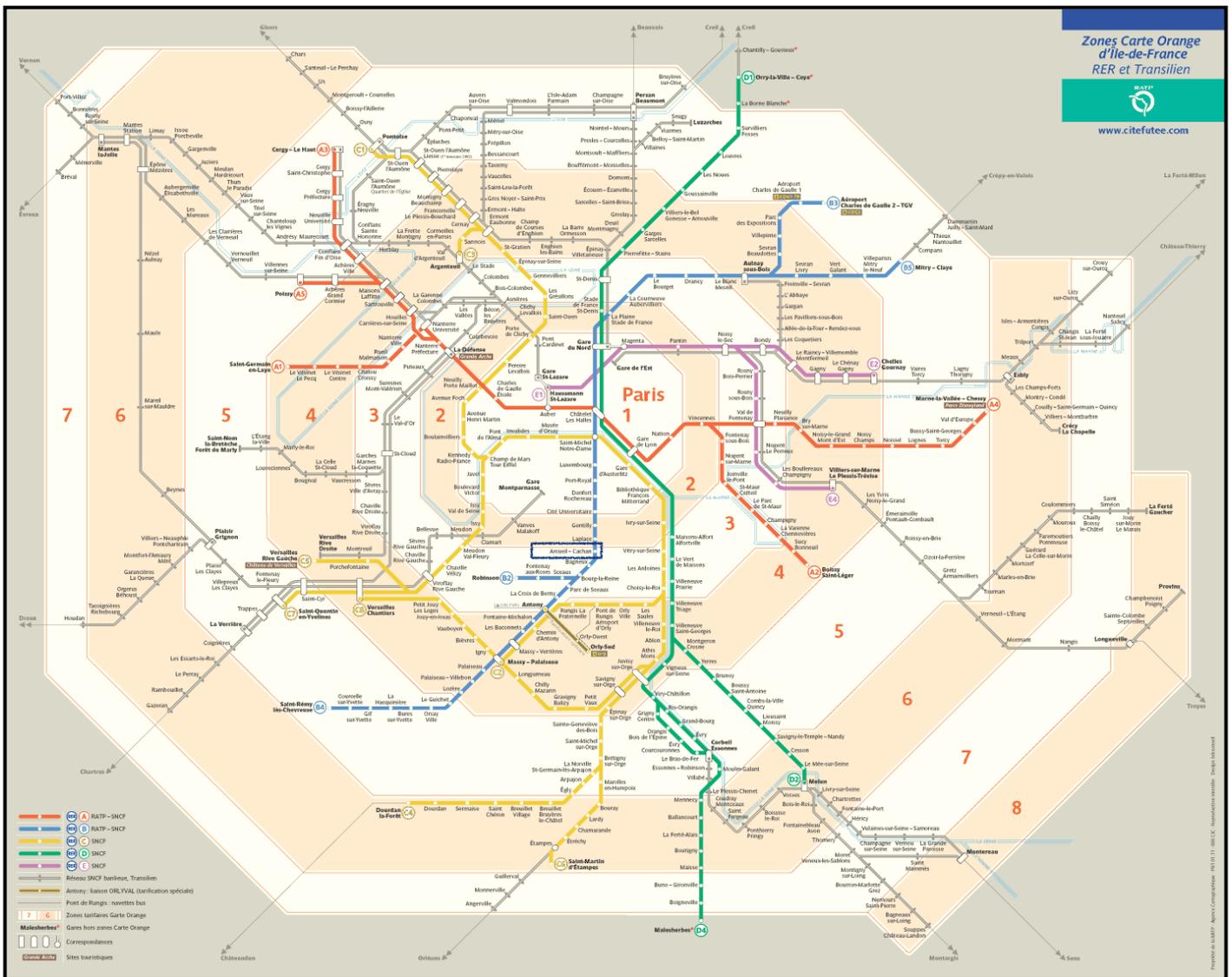
1. RATP

En région parisienne, vous pouvez prendre le train entre 5:30 et 00:30 les jours ouvrés et jusqu'à 1:45 le vendredi et samedi soir (ainsi que les veilles de jours fériés). Vérifiez les horaires exacts sur ce [site](#).

Il y aussi un réseau de bus et métro de nuit, appelé le « Noctilien ». Plus d'informations [ici](#).

Il faut demander auprès de la RATP une **carte Imagine'R**. Il s'agit d'un abonnement à tarif réduit, réservé aux étudiants. Il est accessible aux personnes de moins de 26 ans. Les personnes âgées de plus de 26 ans doivent prendre un abonnement classique (Navigo).

La région parisienne est divisée en plusieurs zones de transport. **Paris constitue la zone 1. Cachan est située en zone 3.**



Depuis la rentrée 2015, un tarif unique donne accès à toutes les zones. Le prix annuel de l'abonnement Imagine'R est en 2021/2022 de 350€.

Vous pouvez acheter votre carte Pass Imagine'R en ligne [ici](#). Les étapes sont expliquées clairement et faciles à suivre.

Voici une petite [vidéo](#) pour mieux comprendre.

Votre carte vous sera envoyée dans un délai de 21 jours maximum.

Les étudiants qui habitent dans le Val-de-Marne (94) (ESTP Paris est situé dans ce département) sont parfois éligibles à un remboursement à hauteur de 50% du montant total. Les conditions d'éligibilité sont disponibles [ici](#).

En attendant d'obtenir la carte, ou si vous êtes présent pour un très court séjour, vous pouvez acheter une carte Navigo Mois ou Semaine. La carte coûte 5€ ; puis vous pourrez la charger à la semaine ou au mois.

Cela est bon à savoir notamment pour les personnes qui sont présentes dès juillet ou août, car la carte Imagine'R n'est accessible qu'à partir du mois de septembre. Pendant l'été, il faut donc trouver une solution provisoire pour se déplacer.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la [RATP](#).

Bon à savoir : si vous ne souhaitez pas monter les escalators, veuillez rester à droite.

2. Vélib'

Il s'agit de vélos en libre-service mis à disposition 24h/24 7j/7. Les premières 30 minutes sont offertes. Vous pouvez prendre un abonnement ou payer au trajet. Attention, cela n'existe que dans Paris et sa proche banlieue. Vérifiez donc la présence de stations près de votre lieu d'arrivée. Plus d'informations [ici](#). Le même concept existe aussi pour des voitures. Voir [ici](#).

D. Assurance responsabilité civile

En France, il est obligatoire de souscrire à une assurance responsabilité civile, pour vous couvrir au cas où vous blessiez accidentellement une tierce personne. Les banques sont habilitées à proposer des offres, renseignez-vous lorsque vous irez ouvrir un compte en banque. Prenez seulement garde à ne pas avoir de doublon !

E. Se restaurer

1. Restaurants universitaires

Votre carte étudiante vous permet de **prendre des repas dans tous les restaurants universitaires de Paris et de Cachan**. Plus d'informations [ici](#), rubrique « vous restaurer ». À Cachan, un restaurant universitaire du Crous se situe à 500 mètres de l'ESTP Paris, dans la même rue. A la Cité universitaire internationale de Paris se trouvent d'autres restaurants universitaires. Votre statut d'étudiant vous permet d'avoir un prix préférentiel, soit entre 3 et 4€.

Pour y accéder, il peut vous être demandé une carte IZLY. Pour l'obtenir, il faut vous rendre sur ce [site gouvernemental](#), rubrique « Vie étudiante », puis IZLY.

2. Restaurants, fastfoods et foodtrucks

Il y a toute une ribambelle de restaurants et fastfoods dans le centre-ville de Cachan et près de la station de RER Arcueil-Cachan.

Sur le campus de l'ESTP Paris, vous pouvez vous restaurer auprès de foodtrucks le mardi et le vendredi.

3. Supermarchés

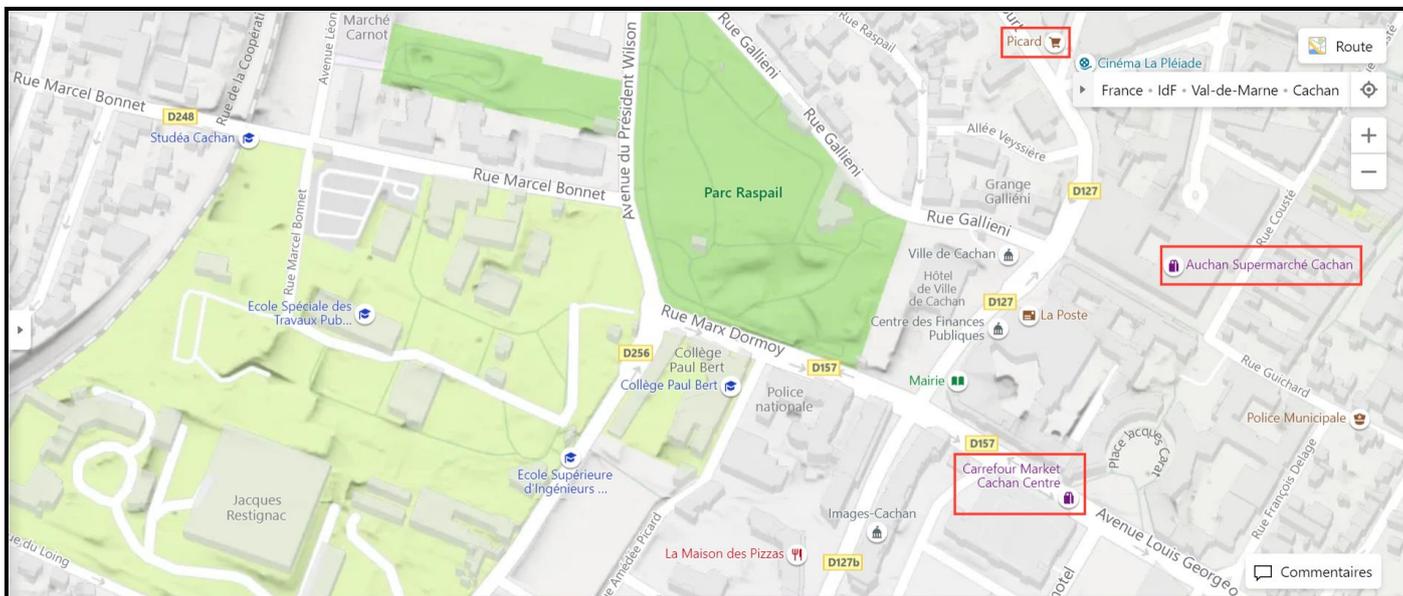
Non loin de l'ESTP Paris, près de la mairie de Cachan vous trouverez plusieurs supermarchés.

❖ **AUCHAN**
24 rue Cousté
Ouvert jusqu'à 20:00

❖ **CARREFOUR MARKET**
15-17 avenue Louis Georgeon
Ouvert jusqu'à 20:00

❖ **CORA & CARREFOUR**
(Hypermarchés)
A quelques arrêts de bus de l'ESTP Paris

❖ **Place Carnot's Market**
Le mercredi après-midi et le samedi matin



Vous remarquerez également qu'un bureau de poste et un poste de police se trouvent à proximité du campus.

En France, les bureaux de poste sont généralement ouverts du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 12h. Tous les tarifs pour vos envois sont disponibles [ici](#).

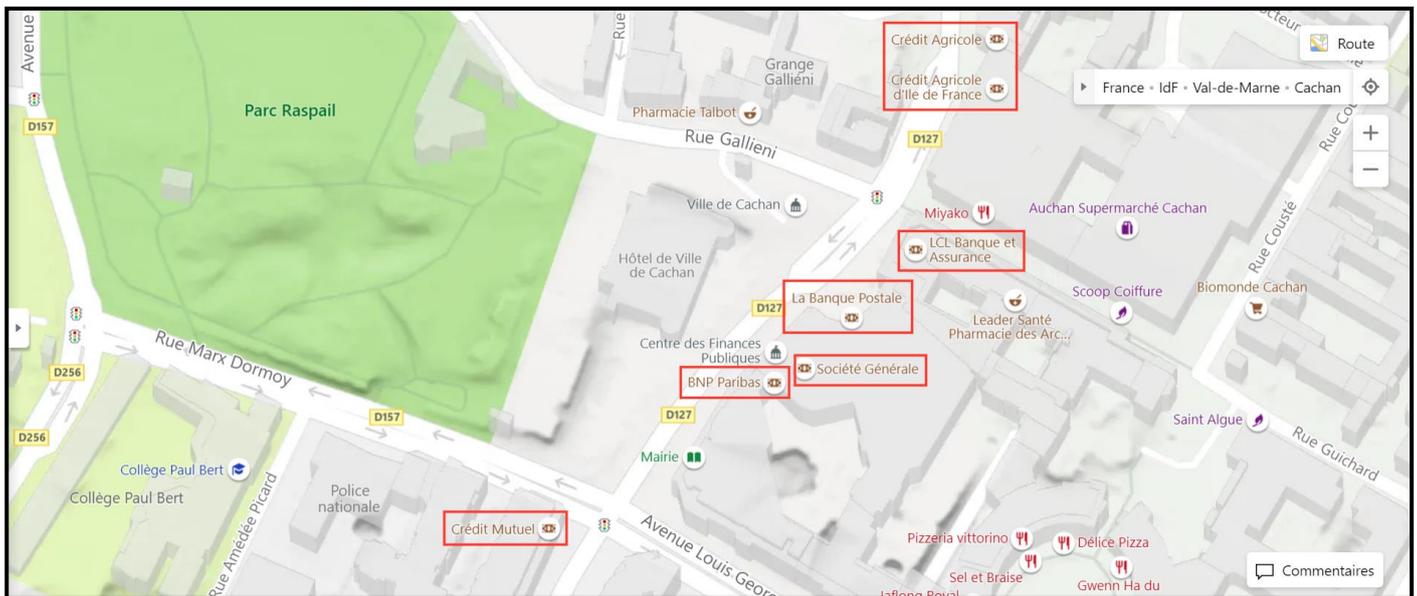
F. Ouvrir un compte en banque

Avant de partir, assurez-vous que votre carte bancaire vous permet de retirer de l'argent en France. Sinon, pensez à prendre suffisamment de liquide sur vous que vous pourrez convertir dans des bureaux de change en France.

Il est généralement nécessaire, mais pas du tout obligatoire, que vous ouvriez un compte en banque en France. Vous aurez obligatoirement besoin d'un compte bancaire français pour être remboursé par la CAF (aide au logement) ou l'Assurance maladie, par exemple. Ce sera également plus pratique pour payer votre loyer ou les transports.

La plupart des grandes banques (*Société Générale, BNP Parisbas, LCL...*) proposent des formules pour les étudiants. Vous pouvez vous rendre directement dans une de leurs agences. En tout début d'année, certaines banques sont présentes à l'ESTP Paris pour présenter leurs offres aux étudiants. Des agences bancaires se trouvent dans le centre-ville de Cachan, notamment rue Camille Desmoulins, en face de la mairie de Cachan. Pour vous aider dans votre choix, avant de partir, vous pouvez demander à votre banque dans votre pays d'origine si elle a des partenariats avec des banques françaises.

Bon à savoir : les cartes de crédit ne sont pas gratuites en France, le prix est compris entre 15€ et 40€ environ par an. Vous pouvez comparer les banques [ici](#).



Pour ouvrir un compte étudiant, il vous faudra une pièce d'identité, votre titre de séjour ou votre récépissé en cours de validité, un justificatif de domicile, ainsi qu'un certificat de scolarité de l'ESTP Paris. Vous devrez également déposer un minimum de 15€ sur ce compte.

Généralement, vous recevrez votre carte bancaire et votre chéquier, si vous en avez demandé un, sous 15 jours.

Petites vidéos pour mieux comprendre:

[Version française](#)

[Version française, sous-titrée en anglais](#)

[Version française, sous-titrée en espagnol](#)

G. Téléphonie et internet

Il y a plusieurs opérateurs en France : [Orange](#), [SFR](#), [Bouygues Telecom](#), [Free](#). Présentez-vous dans leurs agences pour en savoir plus sur les forfaits proposés, **les conditions de résiliation**, le coût des appels internationaux et les tarifs de hors-forfait. Ces opérateurs pourront également vous fournir des abonnements internet.

Il existe aussi des cartes prépayées : [Lebara](#), [La Poste](#), [Virgin](#).

D'ailleurs, pensez à mettre dans votre valise un ou deux adaptateurs. En France, la puissance est de 220V.

H. Estimation du budget mensuel

Pour éviter tout mauvais stress pendant votre séjour, il est important que vous ayez des ressources financières suffisantes pour assumer le coût de la vie en France. De toute manière, il vous sera demandé de justifier de ressources financières suffisantes lors de vos démarches de visa.

Attention : le premier mois vous allez devoir régler un certain nombre de choses :

- une partie de vos frais d'inscription à l'ESTP Paris (sauf si vous en êtes exonérés)
- si vous arrivez d'un pays non-membre de l'Union européenne, la sécurité sociale (autour de 200€)
- la taxe OFII (Office Français pour l'Immigration et l'Intégration) (autour de 50€)

- la caution pour votre logement (généralement correspondant à un mois de loyer sans les charges)
- vos frais d'installation (linge de maison, ustensiles de cuisine, etc.)
- différents abonnements en fonction de vos besoins/envies (téléphone, Internet, sport, etc.)

Estimation du coût de la vie étudiante en France <i>Estimation of student costs of living in France</i>		
Poste de dépenses <i>Item of expenditure</i>	Coût minimum (par mois) <i>Minimal cost (per month)</i>	Coût maximum (par mois) <i>Maximal cost (per month)</i>
Logement (eau et électricité comprises) <i>Housing (water and electricity included)</i>	500 €	700 €
Transports	Imagin'R étudiant moins de 26 ans: <i>Imagin'R for student under 26 years old:</i>	Navigo (26ans+)
	29 €	75,20 €
	Plus d'informations et autres tarifs disponibles sur: <i>More details and other options on:</i>	
	https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/liste?d=forfaits	
Repas <i>Meals</i>	Repas en restaurant universitaire CROUS: 3,30€/repas <i>Meals at CROUS student restaurants: 3,30€/meal</i>	Repas hors restaurant universitaire CROUS: <i>Meals outside CROUS student restaurants:</i>
	200 €	300 €
	https://www.crous-paris.fr/restauration	
Assurances (habitation, responsabilité civile, mutuelle) <i>Insurance (home, public liability)</i>	20,00 €	45,00 €
Assurance santé <i>Health insurance</i>	4,90 €	30,00 €
Telephone & Internet	20,00 €	40,00 €
Fournitures scolaires <i>School supplies</i>	40,00 €	60,00 €
Culture	0 €	30 €
Total par mois (per month)	813,90 €	1 280 €

I. Aides financières

1. Bourses

Vous pouvez répondre, le plus tôt possible, à des appels à candidatures de bourses lancés par :

- ❖ Votre gouvernement
- ❖ L'Union européenne
- ❖ Votre établissement d'origine
- ❖ Le bureau de coopération et d'action culturelle rattaché à l'Ambassade de France dans votre pays d'origine
- ❖ Le gouvernement français
- ❖ Des organisations internationales
- ❖ La Fondation ESTP Paris

Vous trouverez plus d'informations sur le [site](#) de Campus France.

2. Jobs étudiants

Ne vous reposez pas uniquement sur les jobs étudiants pour couvrir vos frais en France, ce ne sera pas possible. Veuillez considérer cette solution comme un complément de revenus.

De plus, il ne sera pas aisé de trouver un job étudiant depuis votre pays d'origine. Ce n'est donc pas une solution pour justifier de ressources financières suffisantes lors de vos démarches de visa.

- En tant qu'étudiant en provenance d'un **pays de l'UE** (sauf la Croatie), le droit du travail français vous permet de travailler dans la limite de 964 heures par an ou environ 20 heures par semaine.
- En tant qu'étudiant en provenance d'un **pays extérieur à l'UE**, le droit du travail français vous permet de travailler jusqu'à 60% de la durée légale totale de travail en France, soit 964 heures par an ou environ 20 heures par semaine.
- En tant qu'étudiant en provenance de **Croatie**, vous serez obligé de demander un permis « UE – étudiant – toutes activités à titres accessoires » auprès de la préfecture du département dans lequel vous vivez en France.
- En tant qu'étudiant détenteur d'un **visa court-séjour**, vous serez obligé de demander un permis temporaire de travail auprès de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) de la région dans laquelle vous vivez en France.
- En tant qu'étudiant détenteur d'un **visa long-séjour** équivalent à une carte de séjour, vous n'avez aucune autre démarche à faire, ce document (une fois validé par l'OFII) suffira à votre employeur pour vous embaucher.
- En tant qu'étudiant en provenance d'**Algérie**, il existe un accord franco-algérien spécifique. Par conséquent, vous serez obligé de demander un permis temporaire de travail auprès de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) de la région dans laquelle vous vivez en France. Suite à cela, vous serez autorisé à travailler jusqu'à 822,5 heures par an, ou 18,5 heures par semaine.

Pour plus d'informations sur vos droits, cliquez [ici](#).

Il existe des sites internet qui centralisent les offres, en voici [un](#).

Vocabulaire technique

« SMIC horaire » : en France, c'est le taux horaire qui permet d'imposer le salaire minimum légal. Il varie chaque année.

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

J. Situations d'urgence en France

1. Numéros utiles en France

- Urgences médicales : 112 (numéro valide partout dans l'Union européenne) ou 15 (SAMU – Service d'aide médicale urgente)
- Police Secours : 17
- Sapeurs-pompiers : 18. A appeler pour signaler un accident ou un danger concernant des biens ou des personnes (incendie, fuite de gaz, accident de la route).

Au téléphone, merci de préciser :

- **Qui vous êtes** (victime/témoin) et laisser un numéro de téléphone au cas où ils auraient besoin de vous rappeler

- **Où vous êtes** (adresse précise) : du moins où se trouve la situation d'urgence
- **La raison de votre appel**

2. Pertes ou vols

- **Si vous perdez votre carte bleue**

Le plus vite possible (pour éviter les paiements frauduleux), appelez votre banque pour faire opposition. Si cette situation se produit en dehors des heures d'ouverture de votre banque, toutes les banques ont leur propre numéro d'urgence. Vous trouverez facilement celui qui correspond à votre banque sur Internet.

- **Si vous perdez vos papiers d'identité**

Le plus vite possible (pour éviter toute usurpation d'identité), rendez-vous au poste de police le plus proche pour déclarer la perte ou le vol. Un document d'identité provisoire vous sera donné et vous devrez ensuite contacter votre ambassade.

Pour que les démarches soient plus faciles et rapides, nous vous conseillons de scanner préalablement vos documents d'identité et/ou d'en faire des photocopies. Vous pourrez ainsi les présenter au poste de police.

- **Si vous perdez votre téléphone**

Le plus vite possible, prévenez votre opérateur téléphonique pour protéger votre ligne. Il vous indiquera la démarche à suivre.

III.À l'ESTP Paris

A. Réunion d'accueil

Une réunion d'accueil des étudiants internationaux est organisée en octobre. Vous devez impérativement être présent à cette réunion, au cours de laquelle vous seront présentées toutes les choses que vous devez savoir lors de votre séjour.

Vous serez accueilli(e) par la direction et les responsables de l'ESTP Paris, mais aussi par l'association étudiante HiStudent, qui s'occupe d'accueillir les étudiants internationaux de l'ESTP Paris.

B. L'association HiStudent

Cette association a pour but d'aider les étudiants internationaux dans leurs démarches et dans leur intégration au sein de l'école et en France. Il existe un groupe sur Facebook : HiStudent.

Il vous sera attribué un parrain. Il s'agit d'un étudiant de l'école, auquel vous pourrez faire appel pour toute question, et qui vous aidera à vous intégrer à l'ESTP Paris.

Tout au long de l'année, **HiStudent organise soirées, événements, sorties, visites**, réunissant étudiants internationaux et français. Vous serez informé(e) de tous ces événements à l'avance.

C. Autres associations à l'ESTP

- | | | |
|---------------|---------------------|-----------------|
| ❖ Genius ESTP | ❖ Junior Entreprise | ❖ Le Bloc (BDE) |
| ❖ Afro ESTP | ❖ Asie ESTP | ❖ Aumônerie |

- | | | |
|----------------------|------------------------|---------------------------|
| ❖ Classik ESTP | ❖ Dream's | ❖ La Circa ESTP |
| ❖ Larssen | ❖ Les Fous de la rampe | ❖ Les Parpaings perdus |
| ❖ LGBTP | ❖ Maroc ESTP | ❖ Mécène |
| ❖ Rapiculture | ❖ Rock'N'Dance | ❖ Sound ESTP |
| ❖ TEDx ESTP Paris | ❖ Tournage | ❖ Zik ESTP |
| ❖ Eole | ❖ Hilap | ❖ Bureau des Sports (BDS) |
| ❖ Aviron ESTP | ❖ Castors de Paris | ❖ Défi Voile |
| ❖ ESTP Paris Jumping | ❖ Fitfess ESTP | ❖ Pompoms |
| ❖ Run for them | ❖ Roselend | ❖ Skiclub |
| ❖ Sky | ❖ Trek ESTP | ❖ Gourmet ESTP |

Plus d'informations sur le site de l'[ESTP Paris](#).

D. Documents administratifs

Très rapidement **vous sera remise une carte étudiante**.

En attendant, vous devez demander à votre contact privilégié au service des Relations internationales **un certificat de scolarité**, qui permettra de prouver votre statut d'étudiant lors de toutes vos démarches administratives.

En outre, votre contact privilégié au service des Relations internationales est en mesure de signer ou de faire signer des documents à destination de votre établissement d'origine : certificats d'arrivée et de présence, contrats d'études, etc.

E. Informatique

1. Réseau

Le campus est couvert par un réseau WiFi auquel vous avez accès grâce à votre identifiant et votre mot de passe.

Vous recevrez vos **codes d'accès informatiques** via la plateforme d'inscription de l'ESTP. Ils vous permettront à la fois :

- **d'accéder aux ordinateurs** des salles informatiques de Cachan.
- **d'accéder à votre BVE (bureau virtuel des élèves)**, sur lequel chaque étudiant a accès à toutes les informations relatives à l'ESTP Paris.

Une adresse email ESTP Paris vous sera attribuée au mois de septembre. Vous allez devoir la consulter très régulièrement.

A noter : votre adresse mail ESTP Paris est accessible à vie !

2. Ordinateurs

12 salles informatiques sont à votre disposition sur le campus de Cachan :

- 2 dans le bâtiment Newton (19 ordinateurs)
- 4 dans le bâtiment Vauban (6 à 8 ordinateurs)
- 3 dans le bâtiment Belgrand (108 ordinateurs)
- 1 dans le bâtiment Galilée (30 ordinateurs)

+ 9 ordinateurs dans le Centre de Documentation

Pour avoir accès à l'une de ces salles, demandez à l'Accueil (bâtiment Newton).

Attention, il est interdit de fumer, boire ou manger dans les salles informatiques. Vous devez prendre soin du matériel et respecter le règlement.

3. Imprimantes

Quelques imprimantes sont également à votre disposition sur le campus (bâtiments Newton et Belgrand). Chaque année, chaque étudiant peut imprimer gratuitement l'équivalent de 35€ d'impression. Vous pouvez vérifier combien de crédits il vous reste sur les écrans des imprimantes. Si vous avez besoin d'imprimer au-delà de ce qui vous est offert, voici les prix :

A4 recto.....	€0,05
A4 recto verso.....	€0,08
A3 recto.....	€0,15
A3 recto verso.....	€0,22
A0 (au mètre linéaire).....	€0,22
Autre format.....	€0,15

Pour ajouter de l'argent sur votre compte d'impression, vous devez passer par votre espace personnel MyDigitalCampus.

4. Le BVE (Bureau Virtuel des Élèves).

L'accès au BVE va vous permettre d'accéder à toutes les informations de l'ESTP Paris. On y accède sur la page d'accueil du site de l'ESTP Paris (www.estp.fr). En bas de la page, cliquez sur « Espace numérique », puis sur « BVElèves ». Vous y avez accès avec les codes que vous aurez précédemment reçus.

Votre messagerie personnelle s'y trouve.

Des informations sont régulièrement diffusées par les différents services administratifs.

Votre plan d'études s'y trouve, ainsi que les notes que vous avez obtenues.

Le BVE donne accès aux « **notes de service** », qui décrivent le fonctionnement de l'école ainsi que les règles à respecter.

5. ecampus

Vous y aurez accès à la plateforme **ecampus**. Ecampus permet de partager des informations entre professeurs et étudiants. Vous y trouverez notamment de nombreux documents enregistrés par les professeurs. En effet, pour chaque classe, des « documents de cours » sont disponibles. Vous devez d'abord sélectionner dans le menu déroulant la classe dont vous souhaitez obtenir les documents (vous ne devez pas indiquer la classe ECHANG), avant de cliquer sur « documents de cours ».

6. L'emploi du temps

Le BVE donne également accès aux emplois du temps. Le programme de l'ESTP Paris est assez chargé. Il y a des cours tous les jours, parfois également le samedi matin.

- Les lieux et horaires des cours y sont indiqués, en fonction de chaque classe, ainsi que les professeurs et le type de séance. Généralement, les séances de travail ont lieu de 8h à 12h15 le matin et de 13h30 à 18h45 l'après-midi. Certains enseignements peuvent être programmés en fin d'après-midi jusqu'à 21h.
- Les dates des cours sont indiquées environ un mois à l'avance.
- Les salles de cours sont indiquées par une lettre suivie d'un numéro. La lettre indique le bâtiment dans lequel la salle se trouve. La première lettre du numéro indique l'étage du bâtiment auquel la salle se situe. Par exemple, si vous avez cours en V13, cela veut dire que la salle se situe au 1^{er} étage du bâtiment Vauban.

ATTENTION :

Il convient de consulter régulièrement les emplois du temps, y compris au dernier moment, afin de s'assurer que les horaires n'ont pas subi de modifications. La très grande majorité des professeurs sont issus des entreprises et ont un emploi du temps très variable. Il est donc très difficile d'élaborer un emploi du temps, et celui-ci peut, par conséquent, très souvent faire l'objet de modifications.

F. Etudiants en échange : choix des cours

ATTENTION :

Cette partie ne concerne que les étudiants venant dans le cadre d'un échange universitaire impliquant l'élaboration d'un programme de cours spécifique, et d'un contrat d'études (Learning agreement).

Les étudiants de double-diplôme, du programme N+i, ou les étudiants internationaux inscrits directement à l'ESTP Paris en dehors de tout partenariat ne sont donc pas concernés, car ils ont un programme déjà défini.

Vous devez constituer un plan d'études pour votre séjour. Vous pouvez choisir des cours dans à peu près toutes les classes, mais il y a cependant des règles très précises à respecter.

Voici résumées les principales règles :

- Il faut choisir des cours à hauteur de **33 crédits ECTS maximum**.
- Vous pouvez choisir des cours dans **trois classes au maximum**.
- Il vous est fortement recommandé de choisir des cours dans une seule et même classe, afin d'éviter au maximum les chevauchements de cours.
- Certaines matières ne vous sont pas accessibles. Ce sont les matières barrées dans la liste transmise par votre contact privilégié.
- Les cours de français langue étrangère (FLE) sont obligatoires, sauf si vous pouvez justifier d'un niveau suffisant. Les crédits des cours de français doivent rentrer en compte.
- Votre plan d'études individuel doit obligatoirement être accepté par vos responsables pédagogiques dans votre université, dans le cadre d'une équivalence qui doit correspondre à leurs exigences en termes de programme d'études.
- Le choix des enseignements doit également être validé par l'ESTP Paris.

a) Notes

Pour l'ESTP Paris, les crédits ECTS d'une matière choisie par un étudiant en échange sont acquis lorsque la moyenne obtenue pour cette matière est égale ou supérieure à 10/20.

Une note strictement inférieure à 10/20 est automatiquement traduite par la note ECTS F : la matière n'est pas validée, et les crédits ECTS correspondants ne sont pas obtenus.

De plus, pour les étudiants en échange, chaque matière est indépendante. Le système des unités d'enseignements ne s'applique pas. Aucune note d'une matière ne peut compenser la note d'une autre matière.

Mais il vous faut aussi demander à votre université d'origine quelles sont ses exigences en termes de notes. Est-ce que la limite de 10/20 est également retenue, ou bien y a-t-il d'autres exigences (par exemple une note minimum de 12/20) ?

b) Consultation des plans d'études et des plans de cours

Les plans d'études sont les listes des cours disponibles. Les plans de cours sont les résumés de chaque cours. Vous pouvez les demander à votre contact privilégié au service des Relations internationales.

G. Enseignements et contrôle des connaissances

L'ESTP Paris est une école qui se caractérise par le contrôle continu, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de sessions finales d'examens, mais que la notation se fait tout au long de l'année, au cours de différents types de travaux, même si de fait, beaucoup des examens écrits (compositions) ont lieu en fin de semestre.

1. Les types de séances

Les enseignements ont lieu sous différentes formes :

- **Un cours** : enseignement théorique dispensé en amphithéâtre à l'ensemble de la classe.
- **Les travaux dirigés (TD)** : séances d'une durée moyenne de 2h30 où les étudiants répartis en petits groupes et encadrés par des enseignants effectuent des travaux dirigés.
- **Les travaux pratiques (TP)** : séances de travaux d'une durée variable effectués par petits groupes en laboratoire, en atelier ou sur le terrain.

2. Les tests et examens

Les formats des tests peuvent varier selon les matières :

- Interrogations orales (appelées colles)
- Devoirs (en dehors des heures de cours)
- Rapports
- Projets (en général par équipes de deux ou trois personnes)
- Soutenances : interrogations orales sur un rapport de visite, de stage, de projet, etc.
- Travaux dirigés : exercices ou travaux effectués pendant les séances d'applications ou de travaux pratiques.
- Compositions : examen final écrit.
- **Les contrôles de rattrapage** : Les étudiants qui ont échoué dans une matière peuvent s'inscrire aux examens de rattrapage. Ceux-ci sont organisés en fin de semestre (voir calendrier). **Les étudiants peuvent s'inscrire à trois examens de rattrapage maximum par semestre.** Il faut s'inscrire à ces examens de rattrapage sur le BVE, à certaines périodes. Il convient d'être vigilant, et de ne pas rater ces périodes d'inscription.

3. La notation

Chaque test est noté de 0 à 20 (0 constituant la note la plus basse et 20 la plus élevée).

La plupart des matières ont plusieurs types de contrôles au cours du semestre dont la moyenne constituera la note finale.

Une note ECTS par matière sera automatiquement calculée sur le bulletin scolaire selon les règles suivantes.

- A : premiers 10% des étudiants crédités dans la matière (excellent)
- B : 25% suivants (très bien)
- C : 30% suivants (bien)
- D : 25% suivants (satisfaisant)
- E : 10% suivants (passable)
- F : insuffisant (note inférieure à 10/20)

Vous devez consulter vos responsables pédagogiques dans votre établissement d'origine, afin de savoir quelles sont leurs exigences en termes de notes.

ATTENTION :

Aucune note ne doit être discutée auprès des professeurs ou de l'administration. Une telle réclamation peut mener à l'attribution d'un avertissement.

4. Les Unités d'enseignement

ATTENTION :

Cette partie ne concerne pas les étudiants venant dans le cadre d'un échange universitaire. Elle ne concerne que les étudiants de double-diplôme, du programme N+i, ou les étudiants internationaux inscrits directement à l'ESTP Paris en dehors de tout partenariat.

Les différentes matières sont regroupées au sein de différentes unités d'enseignements (UE). Ces UE sont au nombre de trois par semestre. Afin d'être accepté en année supérieure, un étudiant doit avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement. Si l'une des unités d'enseignement n'est pas validée, l'étudiant doit redoubler.

Une unité d'enseignement est validée lorsque la moyenne des notes obtenues dans toutes les matières de l'UE est égale ou supérieure à 12/20. Pour remarque, cela veut dire que c'est la moyenne de l'UE qui compte. Si, dans une même UE, un étudiant obtient plusieurs très bonnes notes, mais une seule très mauvaise note, et que la moyenne de toutes ces notes est supérieure à 12/20, alors l'UE est validée, et il n'est pas nécessaire de passer un examen de rattrapage (même si c'est possible malgré tout si l'étudiant souhaite améliorer sa note).

5. Cours facultatifs

Vous avez la possibilité de choisir des cours facultatifs. Vous pouvez vous inscrire à ces cours sur le BVE, dans la partie inscription en ligne. Ces inscriptions étant ouvertes sur de courtes périodes, il faut bien faire attention à ne pas les manquer. Ce sont les cours « ING ». Le cours choisi sera intégré dans une des unités d'enseignement.

ATTENTION :

Une fois que l'on s'est inscrit à un cours facultatif, celui-ci devient obligatoire, et on ne peut plus se désinscrire. La note, quelle qu'elle soit, bonne ou mauvaise, sera prise en compte dans la notation de l'UE. Il faut donc bien réfléchir avant de s'inscrire à l'un de ces cours.

Attention : les étudiants présents dans le cadre d'un échange d'un ou deux semestres ne peuvent pas s'inscrire, sauf exception.

6. Langues obligatoires et examens de langues

a) L'anglais

Pour les étudiants poursuivant leurs études à l'ESTP Paris en vue de l'obtention du diplôme, les cours d'anglais sont obligatoires, même pour les personnes qui auraient déjà un très bon niveau à leur arrivée. Ces cours sont sanctionnés par une note et intégrés dans une unité d'enseignement.

b) Les cours de français

ATTENTION : niveau de français

Excepté si vous intégrez la filière Civil Engineering (English-Taught Program), la grande majorité des cours donnés à l'ESTP Paris sont en langue française. Il est donc très fortement recommandé d'arriver avec un niveau de français suffisant.

Si vous souhaitez vous mettre à niveau avant d'arriver, n'hésitez pas à consulter les sites internet des institutions culturelles françaises présentes dans votre pays :

www.institutfrancais.com

www.fondation-alliancefr.org

Les cours de français sont obligatoires pour les étudiants internationaux. Si vous avez obtenu un résultat suffisant à l'un des tests de français reconnus par l'ESTP Paris (ex : TFI), ou que vous avez suivi par exemple une partie importante de votre scolarité dans un établissement francophone, vous pouvez faire une demande de dispense, sur présentation d'un certificat. **Attention** : tout semestre de français commencé devra être terminé.

Les cours sont organisés conjointement par l'ESTP Paris et l'EPF. Ils ont lieu les mardis et jeudis en fin d'après-midi à l'EPF, [46 rue du Lycée, 92 330 Sceaux](#). Pour s'y rendre en RER, il faut prendre le RER B, direction Robinson, et s'arrêter à l'**arrêt Sceaux**. Le département de Français Langue Etrangère vous communiquera toutes les informations nécessaires à l'avance. Les personnes responsables des cours de français hebdomadaire sont Magali Boutiot et Aury Rueda-Diaz (aury.rueda@epf.fr).

Cours d'été de français

Chaque année, en juillet, août, et début septembre, sont organisés, conjointement par l'ESTP Paris et l'EPF, des cours intensifs de français. Les étudiants qui viennent des établissements partenaires de l'ESTP Paris peuvent très souvent (mais pas toujours) bénéficier de tarifs spéciaux. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site internet de l'ESTP Paris, dans la rubrique « Relations internationales », « Accueil des étudiants étrangers », ou cliquez [ici](#).

a) Tests de langues

ATTENTION :

Cette partie ne concerne pas les étudiants venant dans le cadre d'un échange universitaire.

Elle ne concerne que les étudiants de double-diplôme, du programme N+i, ou les étudiants internationaux inscrits directement à l'ESTP Paris en dehors de tout partenariat.

L'obtention du diplôme de l'ESTP Paris est conditionnée par **la validation d'un examen d'anglais**. Par exemple, il faut obtenir au minimum 88 au TOEFL, ou 805 au TOEIC, ou encore 6,5 au IELTS.

Les étudiants internationaux venant de pays non francophones doivent **obligatoirement valider un examen de français langue étrangère**. Il faut par exemple obtenir au minimum 710 au TFI (Test de français international), ou 450 au TCF.

Il faut bien consulter les notes de service relatives aux exigences en langue étrangère, afin de prendre connaissance de toutes les consignes.

7. Langues facultatives

ATTENTION :

Cette partie ne concerne pas les étudiants venant dans le cadre d'un échange universitaire. Elle ne concerne que les étudiants de double-diplôme, du programme N+i, ou les étudiants internationaux inscrits directement à l'ESTP Paris en dehors de tout partenariat.

En plus de l'anglais, qui est obligatoire, il est possible de choisir une langue supplémentaire (espagnol, allemand, italien, portugais, russe, arabe, chinois, japonais). La langue choisie sera intégrée à l'une des unités d'enseignement. La demande d'inscription se fait sur le BVE, avant le début de chaque semestre.

ATTENTION :

Une fois que l'on s'est inscrit à une langue facultative, celle-ci devient obligatoire, et on ne peut plus se désinscrire avant la fin du semestre. La note, quelle qu'elle soit, bonne ou mauvaise, sera prise en compte dans la notation de l'UE. Il faut donc bien réfléchir avant de s'inscrire.

A. Les stages et le TFE

ATTENTION :

Cette partie ne concerne pas les étudiants venant dans le cadre d'un échange universitaire. Elle ne concerne que les étudiants de double-diplôme, du programme N+i, ou les étudiants internationaux inscrits directement à l'ESTP Paris en dehors de tout partenariat.

L'ESTP Paris est une école très proche des entreprises, et son cursus vise à donner aux étudiants une bonne expérience du monde du travail. C'est pourquoi la réalisation de stages et d'un travail de fin d'études est obligatoire.

a) Le stage d'initiation au métier (1^{ère} année)

Il s'agit d'un « stage d'initiation » au monde du travail. Ce stage est d'une durée de six semaines. Il peut donner lieu à des missions très diverses, le but étant d'acquérir une première expérience. Ce stage devra faire l'objet d'un rapport, dont la notation sera prise en compte.

Il faut impérativement consulter sur le BVE la note de service consacrée au stage d'initiation, afin de bien prendre connaissance de toutes les consignes et de toutes les exigences liées à ce type de stage.

Les étudiants internationaux de l'ESTP Paris rentrent en général directement en deuxième année. Dans la grande majorité des cas, ils ne sont donc pas concernés par ce stage.

b) Le stage professionnel (2^{ème} année)

Ce stage doit être d'une durée minimale de treize semaines. Il doit prendre la forme d'un travail effectif à réaliser dans un service lié directement à une activité de production (chantier, atelier, bureau des méthodes, etc.). Ce stage devra faire l'objet d'un rapport, dont la notation sera prise en compte.

Il faut impérativement consulter sur le BVE la note de service consacrée au stage professionnel, afin de bien prendre connaissance de toutes les consignes et de toutes les exigences liées à ce type de stage.

c) Le Travail de fin d'études (TFE – 3^{ème} année)

Le TFE est d'une durée de cinq à six mois maximum. Il se déroule lors du deuxième semestre de la troisième année. Il n'y a donc aucun cours durant ce semestre, qui est entièrement consacré au TFE. L'objectif de ce travail est de confronter les connaissances de l'élève-ingénieur aux réalités des entreprises, en assurant une transition entre la période scolaire et la vie professionnelle.

Le TFE doit faire l'objet d'un rapport et d'une soutenance orale devant un jury.

Il faut impérativement consulter sur le BVE la note de service consacrée au TFE, afin de bien prendre connaissance de toutes les consignes et de toutes les exigences liées à ce type de stage.

B. Les absences

L'assiduité à tous les cours de l'ESTP Paris est obligatoire. Elle est prise en compte dans la notation des enseignements. De plus, les étudiants qui auront été trop souvent absents ne pourront pas valider leur année.

Néanmoins, il est inévitable que les étudiants soient, à un moment ou à un autre de l'année, dans l'impossibilité de se rendre à un cours, que ce soit pour des raisons médicales ou personnelles. Par conséquent, **vous pouvez être absent quelques fois**, sans que votre note d'assiduité baisse. Cela veut dire

aussi que l'administration ne tient pas compte de la présentation de certificats ou autres documents qui justifieraient les absences.

Les règles relatives à la gestion des absences sont résumées dans la note de service que vous recevrez à ce sujet.

Si l'absence est **due à une particularité de votre cursus à l'ESTP Paris, ou à votre plan d'études**, il faut demander à l'avance une autorisation d'absence. Cela se fait en remplissant une **fiche appelée « cursus particulier »**. Cette fiche est disponible sur le BVE. Elle doit être remise le plus longtemps à l'avance possible à votre contact privilégié au service des Relations internationales de l'ESTP Paris.

C. Le centre de documentation et autres bibliothèques

1. Le centre de documentation de l'ESTP Paris

L'ESTP Paris dispose sur son campus d'un centre de documentation. Il est situé dans le Pavillon du bois, tout en haut du campus. Il comprend environ 10 000 ouvrages et publications, dont la grande majorité est consacrée aux sujets abordés en cours à l'ESTP Paris. Les étudiants peuvent emprunter des ouvrages ou les consulter sur place.

Il est ouvert du lundi au jeudi de 9h15 à 18h45 et le vendredi de 9h15 à 17h30.

Plus d'informations [ici](#) ou en contactant les documentalistes (bibliotheque@estp-paris.eu)

2. Autres bibliothèques

En France, les bibliothèques sont gratuites et libres d'accès. Sur place, vous pouvez consulter les ouvrages gratuitement. Si vous souhaitez en emprunter pour les consulter chez vous, dans ce cas, vous aurez besoin de vous créer une carte de bibliothèque.

Pour trouver toutes les informations sur les bibliothèques du Val-de-Marne (94 – département dans lequel se trouve l'ESTP Paris, campus de Cachan), rendez-vous sur ce [site](#).

La ville de Cachan a même 3 bibliothèques. Plus d'informations [ici](#).

Pour trouver toutes les informations sur les bibliothèques de Paris, rendez-vous sur ce [site](#).

Pour vous aider dans vos recherches, vous pouvez consulter ce [site](#).

D. Qui consulter, qui questionner ?

- Vous pouvez, à tout moment, consulter votre contact privilégié au service des Relations internationales de l'ESTP Paris.
- Pour des questions relatives aux cours, aux bulletins de notes, aux sessions de rattrapages, etc., consultez en priorité les assistants de scolarité. Chaque assistant a en charge une ou plusieurs classes, et fait l'interface entre les étudiants, l'administration et les professeurs. Votre contact privilégié au service des Relations internationales peut vous fournir la liste des assistants de scolarité.

- Si vous avez des questions sur les stages de 1^{ère} ou de 2^{ème} année, vous pouvez consulter Mme MATHIEU (smathieu@estp-paris.eu)
- Si vous avez des questions sur les stages de 3^{ème} année, vous pouvez consulter Mme OLIVO (lolivo@estp-paris.eu)
- Si vous avez un problème technique, le service informatique, situé dans le bâtiment Newton, est à votre disposition du lundi au vendredi entre 8h30 et 18h30 en règle générale.
- Si vous rencontrez un problème de sécurité, contactez au plus vite Stéphane GRAS (sgras@estp-paris.eu) - +33 (0)1 49 08 53 21 - +33 (0)6 66 28 21 37.
- Si vous avez besoin de nous faire part d'un handicap ou de difficultés personnelles, vous pouvez parler librement à Béatrice BORTOLUSSI (bbortolussi@estp-paris.eu) - +33 (0)1 49 08 24 84
- Vous pouvez aussi consulter votre parrain, vos délégués, appelés « Z de classe », ou les autres étudiants.

IV. Activités sur/depuis Paris et sa région

A. Liens utiles pour une vie culturelle à proximité de l'ESTP Paris

- **La Cité internationale** : le [théâtre](#) de la Cité internationale propose des spectacles de théâtre, de danse, de musique, de cirque, etc. du monde entier.
- **Le théâtre national de la colline** : un [théâtre](#) proposant des pièces de théâtre modernes.
- **La Maison des arts de Créteil** : connue, notamment, pour son usage des technologies dans les performances artistiques. Plus d'informations [ici](#).
- **Le Musée d'art contemporain du Val-de-Marne** : plus d'informations sur le [site](#).
- **Les Quais de la Marne** : les Quais de la Marne permettent de se promener et de prendre part à des danses traditionnelles, appelées « guinguettes ».
- **Disneyland** : pour vous rendre à ce parc d'attractions, il faut prendre le RER A et vous arrêter à la station « Marne-la-Vallée – Chessy ». Plus d'informations [ici](#).
- **L'Officiel des Spectacles** : cette publication, disponible chaque mercredi, recense par semaine les événements culturels de Paris et ses alentours. Plus d'informations [ici](#).
- **Pariscope** : même concept que le précédent. Plus d'informations [ici](#).
- **Le Club International des Jeunes à Paris (CIJP)** : le CIJP est une association parisienne visant à créer des rencontres entre jeunes d'origine étrangère et française. De très nombreuses activités sont organisées : voyages, excursions, ateliers d'échanges linguistiques, sorties culturelles, débats, conférences, etc.
La cotisation est de 15€ par an.

Plus d'informations [ici](#).

- **Cinéma** : il y a plein de salles de cinéma à Paris. Voir [ici](#).
- **Lost in Frenchlation** : cette start-up propose à la communauté internationale de Paris des versions sous-titrées en anglais des derniers films français.
C'est aussi un endroit où étudiants internationaux et français peuvent se rencontrer.
Plus d'informations [ici](#).
- **Activités culturelles de la ville de Cachan** : plus d'informations [ici](#).

Egalement, si vous voulez faire du sport, vous trouverez plus d'informations [ici](#) (pour Cachan) et [ici](#) (pour Paris).

B. Astuces pour une vie culturelle en tant qu'étudiant en France

Beaucoup de visites touristiques sont gratuites, ou à prix réduit pour les étudiants sur présentation de leur carte étudiante.

Si vous êtes un étudiant de moins de 30 ans, vous pouvez aussi bénéficier du guichet du CROUS de Paris qui offre des prix réduits pour des événements de grande qualité. Plus d'informations [ici](#).

L'Opéra de Paris propose un « Pass' Jeunes » et des places de dernière minute pour des spectacles (une heure avant le début). Plus d'informations [ici](#).

Dans chaque ville où vous voudrez aller en France, il y aura un « office de tourisme » pour vous informer des activités disponibles sur le territoire. Plus d'informations [ici](#).

C. Voyager depuis Paris...

1. ...et découvrir le reste de la France

En train

Réservez sur le site de la [SNCF](#) (Société Nationale des Chemins de Fer)

Bon à savoir : la SNCF propose un pass pour des billets de TGV illimités, renseignez-vous !

Réservez à bas prix sur [Ouigo](#) (quelques destinations seulement)

En bus

Rendez-vous sur le site [Ouibus](#)

En voiture

Pour du covoiturage, rendez-vous sur le site de [Blablacar](#)

Vous êtes autorisé à conduire en France avec votre permis obtenu dans votre pays d'origine tant que vous avez l'âge minimum requis en France, votre permis est valide, votre permis est écrit en français ou accompagné par une traduction officielle. Plus d'informations [ici](#).

2. ...ou découvrir l'Europe

1h30	de Londres
1h30	de Bruxelles
1h40	de Barcelone
1h45	de Rome
1h50	de Berlin
2h25	de Lisbonne
3h20	d'Amsterdam

En avion

Certains sites vous aident à trouver le meilleur prix :

[Liligo](#)

[Kayak](#)

En train

Pour découvrir l'est de l'Europe (Bruxelles, Amsterdam, Cologne), rendez-vous sur le [site](#) du Thalys.

Pour aller à Londres, rendez-vous sur le [site](#) de l'Eurostar.

En bus

Certaines compagnies proposent des trajets vers d'autres pays européens :

[Ouibus](#) (Blablacar)

[Eurolines](#)

D. La presse nationale

En France, les quatre journaux principaux sont :

[Le Monde](#)

[Le Figaro](#)

[Libération](#)

[Les Echos](#)

En France, la plupart des journaux sont disponibles aux formats papier et numérique.

Des journaux gratuits sont également distribués ou mis à disposition dans les stations de métro ou de RER : Metronews, 20 Minutes, Direct Matin.

La presse de la région Ile-de-France est couverte par [Le Parisien](#).

Et il y a plein d'autres journaux à découvrir !

V. Infos utiles

A. Adresses utiles autour du campus

- ❖ [Restaurant universitaire de Cachan](#)
Horaires d'ouverture : 7h30-14h30 puis 19h-20h30
60 rue Camille Desmoulins
94234 Cachan Cedex

- ❖ Bureau de poste de Cachan
Horaires d'ouverture : 8h-19h (lundi-vendredi)
8h30 – 12h30 (samedi)
3 rue Camille Desmoulins
94230 Cachan

- ❖ [La sous-Préfecture du Val-de-Marne](#)

Horaires d'ouverture : 9h-16h (lundi-
vendredi)
2 avenue Larroumès
94240 L'Haÿ-les-Roses
(RER B – station Bourg-la-Reine)

B. Les jours fériés en France

- 1^{er} janvier : Jour de l'An (ou Nouvel An)
- 14 juillet : Fête nationale
- Lundi de Pâques : fixé selon le calendrier lunaire, sa date est variable et correspond au lendemain de Pâques
- 15 août : l'Assomption
- 1^{er} mai : Fête du travail (seul jour où les entreprises ne peuvent pas obliger un salarié à travailler)
- 1^{er} novembre : la Toussaint
- 8 mai : fin de la Seconde Guerre mondiale
- 11 novembre : Armistice de 1918, fin de la Première Guerre mondiale
- Jeudi de l'Ascension : 40 jours après Pâques
- 25 décembre : Noël
- Lundi de Pentecôte : 50 jours après Pâques

C. Sites internet utiles

[Campus France](#) : votre espace Campus France est votre contact privilégié avec la France depuis le pays dans lequel se trouve votre université d'origine. Vous pourrez y trouver presque toutes les réponses à vos questions sur vos études en France, les démarches administratives à réaliser pour vivre en France le temps de votre séjour.

[Ministère français de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche](#) : pour mieux comprendre le système éducatif français.

[Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères](#) : pour rester à jour des nouvelles démarches qui s'imposent à vous pour être en règle.

[Portail de l'administration française](#) : si vous avez des questions sur vos droits, vous trouverez les réponses ici.

[MesServicesEtudiant](#) : vous trouverez ici toutes les informations sur les bourses, les résidences étudiantes, les restaurants universitaires et les événements culturels gérés par le CROUS.

Sites d'aide aux étudiants dans leurs recherches de logement, de jobs, etc.

Deux principaux sites :

[Job étudiant, orientation, vie étudiante, logement étudiant - L'Etudiant \(letudiant.fr\)](#)

[Studyrama - Salons, Orientation, Fiches métiers, Logement étudiant](#)

La [météo](#) en France : pour savoir comment vous habiller, par exemple.

Bon cursus à l'ESTP Paris !

A

B

C

D

E



ESTP

PARIS

L'ÉCOLE DES GRANDS PROJETS

PLAN DU CAMPUS

2021

1

1

2

2

3

3

4

4

5

5

6

6

7

7

PARIS - Porte d'Orléans
par / by RD920 (ex. RN20)

"Bagneux-Pont-Royal" Station
Gare de Bagneux-Pont-Royal

Suburban railway
RER B

"Arcueil-Cachan" Station
Gare d'Arcueil-Cachan

Roissy-CDG

PAVILLON DU BETON

CENTRE DE DOCUMENTATION
DOCUMENTATION CENTER

RESIDENCE ETUDIANTE
STUDENT RESIDENCE
(NEXTITY STUDEA)

NEWTON

HAUSSMANN

Entrée "Bonnet"

Av. Léon Eyrrolles

Transports en communs vers Paris
Public transports to Paris
(à 300 mètres du Campus)
(300 meters from the Campus)

GARE RER
Railway Station
Arcueil-Cachan



Rue Marcel Bonnet

Bâtiments Buildings

→ Entrées principales
Main entrances

A Accueil
Reception

R Reprographie
Reprography

Espaces verts
Green spaces

LAPLACE

AMPERE

AGORA
RELAXATION AREA

VAUBAN

LOUIS VICAT

GYMNASSE
GYM

TERZAGHI

VAUBAN

CENTRE DE RECHERCHE
RESEARCH CENTER

BELGRAND

JOLIOT-CURIE

GALILEE

DE LESSEPS

COLBERT

ESPACE INTERNATIONAL
INTERNATIONAL CENTER

MAISON DE FAMILLE

MAJEURS

ROBINOT

RESIDENCE ETUDIANTE
STUDENT RESIDENCE
(BONNET - ESTP)

Résidence Étudiante
(Student residence)
Jacques Restignat

Resto U
(Student restaurant)
CROUS

Avenue du Président Wilson

Entrée "Wilson"

TERRAINS DE SPORTS
SPORTS FIELDS

GARDIEN
GUARD

MARSOLLIER

Avenue du Président Wilson

Rue de la Belle Image

JOUSSERAND

Rue Marx Dormoy

Rue Amédée Picard

BELLE-IMAGE



Coordonnées GPS
GPS coordinates

Entrée / entrance "Wilson" :
28 av. du Prés. Wilson - 94230 CACHAN
Lat. = 48.7934 Long. = 2.3305

Entrée / entrance "Bonnet" :
43 rue Marcel Bonnet - 94230 CACHAN
Lat. = 48.7955 Long. = 2.3279

0 50 100 mètres

Centre-Ville
(City Center)
de Cachan

Conception / Réalisation : G.MESNIER - ESTP Paris

Mise à jour : 09/12/2020